

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 9 novembre 2015 à 18 h.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, monsieur Alexandre Cantin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin, madame Lisiane Monette et monsieur Jean-Pierre Nepveu.

Étaient également présent, le directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation des procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 17 août 2015 à 18 h.
- 4. Administration, finances et qualité des services**
 - a) Rapport sur la situation financière.
 - b) Adoption du règlement # AG-032-2012 abrogeant le règlement # AG-06-2006 relatif à la circulation et le stationnement et ses amendements.
 - c) Dépôt des états de projections budgétaires et comparatifs au 30 septembre 2015.
 - d) Autorisation de transferts budgétaires - Agglomération.
 - e) Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt # AG-035-2015 pour des travaux de réfection de trottoirs et bordures sur le chemin Masson (Réseau artériel).
 - f) Affectation d'un solde disponible – Règlement # 59-2005.
 - g) Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'agglomération 2016.
- 5. Sécurité publique**
 - a) Projet de location d'un simulateur d'embrasement (Phénomènes thermiques).
 - b) Dépôt du compte-rendu de la réunion de la Commission de Protection contre l'incendie tenue le 6 octobre 2015.
- 6. Réseau artériel et hygiène du milieu**
 - a) Autorisation de paiement du décompte # 1 et réception provisoire – Pavage Jérômien Inc. - Réfection de trottoirs tronçon du chemin Masson – Dossier # TP-201507-27.
- 7. Communications, culture et promotion touristique**
 - a) Embauches – Manœuvres et préposés aux loisirs temporaires – Concours d'emploi # 201510-05(21) (patinoires) – M. Éric Perreault, M. Mario Charbonneau et M. Pierre Drouin.
- 8. Correspondance.**
- 9. Affaires nouvelles.**
- 10. Période de questions.**
- 11. Levée de la séance.**

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur Gilles Boucher, président, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

AG-729-11-2015

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

AG-730-11-2015

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI
17 AOÛT 2015 À 18 H.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 17 août 2015 à 18 h dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 17 août 2015 à 18 h soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.

4. a) RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE.

**Rapport sur la situation financière
de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et
de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson**

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, il me fait plaisir de procéder au dépôt de mon rapport sur la situation financière de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Résultat du rapport financier 2014

En date du 19 mai 2015, la firme de vérificateur Reid & Associés inc. déposait les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 de la Ville et de l'Agglomération.

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de la Ville se terminant le 31 décembre 2014 est de 73 550 \$, portant ainsi l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus non affecté) à 308 389 \$.

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de l'Agglomération se terminant le 31 décembre 2014 est de 4 192 \$, portant ainsi le surplus de fonctionnement non affecté à 5 393 \$.

Le capital disponible du fonds de parcs et terrains de jeux était de 26 535 \$, celui du fonds de roulement de la Ville au 31 décembre 2014 était de 206 772 \$ et 2 205 \$ pour l'Agglomération.

L'endettement total net à long terme de la Ville au 31 décembre 2014 était de 3 887 954 \$ (donc une réduction de l'endettement de 447 353 \$) et de 2 678 502 \$ (une baisse de 227 500 \$) pour l'Agglomération.

Indications préliminaires des résultats financiers 2015 pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

Selon le rapport du trésorier au 30 septembre 2015, si la tendance se maintient, ce conseil envisage un surplus d'opération de l'ordre de 144 842 \$ pour la Ville et un surplus d'opération de 10 689 \$ pour l'Agglomération.

Réalisations 2015

L'année 2015 aura été pour sa première demie la suite de la commémoration des 150 ans d'existence et d'identité propre de la Ville et de quelques-uns de ces illustres citoyens. Les activités du 150^e anniversaire ont été très populaires et particulièrement spectaculaires lors de leur clôture le 27 juin. Par ailleurs, plusieurs autres dossiers majeurs ont également retenu l'attention de nos effectifs au cours de l'année dont une liste non exhaustive est accessible pour consultation sur notre site Internet au www.lacmasson.com.

Nos orientations générales pour le budget 2016 et programme triennal

- Démarrer la numérisation des archives ;
- Développer le projet de parc-école municipalisé de l'École Mgr-Ovide-Charlebois ;
- Finaliser le Sentier du Galais et produire le plan directeur de développement des sentiers multifonctionnels ;
- Améliorer la sécurité des immeubles et équipements municipaux notamment par l'installation de caméras de sécurité ;
- Poursuivre la mise aux normes des réseaux d'eau potable et d'égout, des infrastructures routières dans le cadre du programme TECQ (Taxe sur l'essence) ;
- Produire un plan d'intervention routier pour les routes locales ;
- Acheter un indicateur de vitesse pour la sécurité routière comme outil de sensibilisation et de diagnostic ;
- Développer un programme de mise en valeur du noyau villageois ;
- Produire une étude sur la valorisation des installations au débarcadère municipal ;
- Procéder à la révision des règlements d'urbanisme ;
- Préparer l'implantation de la collecte à trois voies ;
- Procéder à la refonte du site Web municipal ;

- Poursuivre l'application du Plan d'action MADA.

Nous adopterons un budget juste et équilibré où la capacité de payer sera respectée. La population est invitée à assister à la présentation des deux budgets qui seront adoptés pour mener à bien nos projets municipaux :

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le lundi 14 décembre 2015 à 19 h
Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, le lundi 14 décembre 2015 à 18 h

Afin de respecter la Loi, nous mettons à votre disposition la liste des contrats supérieurs à 25 000 \$.

La rémunération de base versée mensuellement au maire est de 2 199.11 \$ et de 1 099.56 \$ à titre d'allocation de dépenses. De plus, la MRC des Pays-d'en-Haut verse mensuellement au maire la somme de 754.22 \$. De plus, chaque participation à un des comités de la MRC est rémunérée à 150 \$ par membre ou à 210 \$ si le membre est aussi président.

Celle des conseillers est de 733.03 \$ par mois et de 366.52 \$ à titre d'allocation de dépenses. De plus, une rémunération de base est versée mensuellement aux élus qui sont désignés responsables d'un comité soit 200.39 \$ et 100.20 \$ à titre d'allocation de dépenses.

Chaque présence aux réunions mensuelles de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel au nombre projeté de cinq (5) représente une rémunération de base pour le président de 769.67 \$ et de 384.84 \$ à titre d'allocation de dépenses. Celle des conseillers est de 384.84 \$ et de 192.42 \$ à titre d'allocation de dépenses.

Je vous prie d'agréer l'expression de notre considération la meilleure.

Gilles Boucher
Maire et président de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

AG-731-11-2015

4. b) ADOPTION DU RÈGLEMENT # AG-032-2012 ABROGEANT LE RÈGLEMENT # AG-006-2006 RELATIF À LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET SES AMENDEMENTS.

ATTENDU les dispositions du décret # 1065-2005 pris par le Gouvernement du Québec le 9 novembre 2005 et paru dans la Gazette officielle du Québec le 23 novembre 2005 pour la constitution de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel ;

ATTENDU la compétence exclusive de la municipalité centrale sur les voies du réseau artériel qui comprend entre autres les fonctions relatives à la voirie ou à la gestion et celles qui sont relatives à la circulation et au stationnement tel qu'il appert à l'article 23 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (E-20.001)* ;

ATTENDU l'adoption du règlement # SQ-03-2012 relatif à la circulation et au stationnement par le conseil de la municipalité centrale le 9 novembre 2015 ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 22 octobre 2012 par la conseillère, madame Lisiane Monette ;

ATTENDU que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement dans les délais requis et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU ce qui suit :

QUE le règlement numéro AG-032-2012 abrogeant le règlement # AG-006-2006 soit et est adopté et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant l'avis de sa promulgation.

4. c) DÉPÔT DES ÉTATS DE PROJECTIONS BUDGÉTAIRES ET COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2015.

En conformité avec l'article 105.4 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le trésorier, monsieur Sébastien Racette, dépose les états des projections budgétaires et les états comparatifs des revenus et dépenses en date du 30 septembre 2015 pour le second semestre de 2015 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

AG-732-11-2015

4. d) AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - AGGLOMÉRATION.

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, l'agglomération doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyses, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le tableau des transferts budgétaires tel que préparé par monsieur Sébastien

Racette, trésorier, en date du 28 octobre 2015, et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à procéder aux transferts budgétaires pour les montants et aux postes tels qu'ils apparaissent au tableau précité, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

4. e) DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÉGLEMENT D'EMPRUNT # AG-035-2015 POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS ET BORDURES SUR LE CHEMIN MASSON (RÉSEAU ARTÉRIEL).

La greffière adjointe, madame Judith Saint-Louis, dépose conformément à la procédure édictée à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 27 août dernier pour le règlement d'emprunt # AG-035-2015 autorisant une dépense au montant de 171 000 \$ et un emprunt au même montant afin de financer des travaux de réfection de trottoirs et bordures sur le chemin Masson, réseau artériel de l'agglomération.

AG-733-11-2015

4. f) AFFECTATION D'UN SOLDE DISPONIBLE – RÉGLEMENT # 59-2005.

ATTENDU l'acquisition d'un camion six (6) roues GMC 5500 lors de l'exercice financier 2005 et son financement par le règlement d'emprunt # 59-2005 ;

ATTENDU que l'emprunt du règlement # 59-2005 se termine en décembre 2015 ;

ATTENDU qu'il existe un solde disponible du règlement d'emprunt fermé au montant de 14 547.42 \$;

ATTENDU les recommandations du trésorier, lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2015 à l'effet d'affecter ce solde disponible au remboursement annuel de cet emprunt lors de l'exercice en cours ;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel ;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil d'agglomération affecte le solde disponible de règlement d'emprunt fermé du règlement 59-2005 au montant de 14 547.42 \$ au remboursement annuel de cet emprunt.

AG-734-11-2015

4. g) ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION 2016.

ATTENDU qu'en conformité de l'article 319 de la *Loi sur les Cités et villes*, le conseil d'agglomération est tenu d'établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires ;

ATTENDU le projet de calendrier 2016 des séances ordinaires du conseil tel que proposé au tableau préparé par madame Judith Saint-Louis, greffière adjointe ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve le calendrier des séances ordinaires projetées pour l'année 2016, lequel est reproduit ci-dessous :

Calendrier des séances ordinaires du conseil d'agglomération 2016	
Lundi 18 avril 2016	18 h 30
Lundi 16 mai 2016	18 h 30
Lundi 15 août 2016	18 h 30
Lundi 14 novembre 2016	18 h 30
Lundi 12 décembre 2016	18 h 30

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

AG-735-11-2015

5. a) PROJET DE LOCATION D'UN SIMULATEUR D'EMBRASEMENT (PHÉNOMÈNES THERMIQUES).

ATTENDU que le projet de location d'un simulateur d'embrasement (phénomènes thermiques) mis de l'avant par le comité technique en sécurité incendie (CTSI) de la MRC des Pays-d'en-Haut en vue d'être en mesure de mieux former les effectifs des services en sécurité incendie du territoire de la MRC a fait l'objet d'une recommandation positive de la part du comité de sécurité incendie (CSI) de la MRC lors de leur dernière réunion tenue le 27 octobre 2015 ;

ATTENDU que pour donner suite à pareil projet, il y a lieu pour les municipalités de s'engager par voie de résolution des municipalités visées par les sept (7) services en sécurité incendie du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut à réserver les sommes requises afin de permettre la dispensation de ladite formation au tiers de leur effectif respectif annuellement selon le tableau ci-dessous :

LOCATION D'UN SIMULATEUR D'EMBRASEMENT – RÉPARTITION

	Simulateur	Total annuel / 3 ans
Morin-Heights / 24	10 800 \$	3 600 \$
Saint-Adolphe-d'Howard / 17	7 650 \$	2 500 \$
Sainte-Adèle / 32	14 400 \$	4 800 \$
Sainte-Anne-des-Lacs / 24	10 800 \$	3 600 \$
Sainte-Marguerite / Estérel / 24	10 800 \$	3 600 \$
Saint-Sauveur / Piedmont	14 400 \$	4 800 \$
Wentworth-Nord, Laurel, Montfort, Saint-Michel / 24	10 800 \$	3 600 \$
Total :		26 550 \$

;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel confirme sa participation à ce projet de location et autorise la participation de huit (8) pompiers au cours des trois (3) prochaines années au coût de 450 \$ (taxes non comprises) par participant et ce, qu'il y ait ou non le nombre de participants confirmés.

QUE cette dépense soit imputée au poste # 62-22000-454.

AG-736-11-2015

5. b) DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE TENUE LE 6 OCTOBRE 2015.

ATTENDU la réunion de la Commission de Protection contre l'incendie tenue le 6 octobre 2015 ;

ATTENDU le compte-rendu tel que rédigé par monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de sécurité incendie, et déposé par ce dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte des commentaires et recommandations versés au compte-rendu de la réunion précitée de de cette commission.

6. RÉSEAU ARTÉRIEL ET HYGIÈNE DU MILIEU

AG-737-11-2015

6. a) AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE # 1 ET RÉCEPTION PROVISOIRE – PAVAGE JÉRÔMIEN INC. - RÉFECTION DE TROTTOIRS TRONÇON DU CHEMIN MASSON – DOSSIER # TP-201507-27.

ATTENDU la résolution # AG-727-08-2015 par laquelle ce conseil attribue un contrat à Pavage Jérômien Inc. au montant de 142 091.86 \$ incluant les taxes applicables (incluant une prévision pour les travaux imprévus d'un montant de 2 500 \$), pour la réfection de trottoirs et l'ajout d'une bordure sur un tronçon du chemin Masson le tout tel qu'il appert au devis # TP-201507-27 conditionnellement à l'approbation et l'entrée en vigueur du règlement # AG-035-2015 ;

ATTENDU l'approbation du règlement d'emprunt # AG-035-2015 et sa promulgation le 23 septembre 2015 ;

ATTENDU la facture # 5075 transmise par Pavage Jérômien Inc. au montant de 107 003.45 \$ plus les taxes applicables pour les travaux réalisés au 23 octobre 2015 ;

ATTENDU la recommandation favorable de paiement pour le décompte # 1 de monsieur Jessee

Tremblay, ing. accompagnée du certificat de réception provisoire déduction faite de la retenue contractuelle de 5 % pour un montant à payer de 101 653.28 \$;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Bernard Malo ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la réception provisoire des travaux réalisés dans le cadre du contrat # TP-201507-27 et autorise le Service de la trésorerie à procéder au paiement de la facture précitée à Pavage Jérômien Inc. et de la retenue contractuelle applicable soit un montant à déboursier de 101 653.28 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payable par le règlement # AG-035-2015.

7. COMMUNICATIONS, CULTURE, ET PROMOTION TOURISTIQUE

AG-738-11-2015

7. a) EMBAUCHES – MANŒUVRES ET PRÉPOSÉS AUX LOISIRS HIVERNAUX TEMPORAIRES – CONCOURS D’EMPLOI # 201510-05(21) (PATINOIRES) – M. ÉRIC PERREAULT, M. MARIO CHARBONNEAU ET M. PIERRE DROUIN.

ATTENDU les besoins en ressources humaines au Service des loisirs pour la période hivernale notamment pour l’entretien des patinoires ;

ATTENDU le concours d’emploi # 201510-05(21) en date du 29 octobre 2015 pour trois postes de manœuvres et préposés aux loisirs hivernaux temporaires par affichage ;

ATTENDU les prescriptions de la convention collective en vigueur ;

ATTENDU la recommandation favorable conjointe de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des travaux publics et services techniques, et de madame Julie Forgues, directrice Communications, loisirs, événements et culture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l’embauche de monsieur Éric Perreault, de monsieur Mario Charbonneau et de monsieur Pierre Drouin à titre d’employés temporaires selon l’article 4.04 de la convention collective aux postes de manœuvres et préposés aux loisirs hivernaux principalement affectés à l’entretien de la patinoire sur le lac Masson et celle de la rue du Collège pour une période indéterminée n’excédant pas 149 jours selon les besoins du service et que l’ensemble de leurs conditions de travail soient celles plus amplement décrites et applicables de la convention collective présentement en vigueur.

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires # 02-70130-141 et # 62-70130-141.

8. CORRESPONDANCE

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

AG-739-11-2015

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 11, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU de lever la séance, l’ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher,
président

(signé)

Monsieur Jean-François Albert
Directeur général et greffier